



*En pour être annexé à
la délibération 24131-04/2026
le Maire,*



Rapport d'orientation budgétaire 2026

Conseil Municipal du 8 avril 2026



Sommaire

I/ Introduction

II/ Contexte national

III/ Situation de la collectivité

IV/ Rétrospective 2020-2025

V/ Evolution de la fiscalité directe locale

VI/ Section de fonctionnement orientation 2026-2027-2028

VII/ Etat et gestion de la dette

VIII/ Programme pluriannuel d'investissement 2026-2027



I/ INTRODUCTION

I - INTRODUCTION

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), prévus aux articles L1612-26 et L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, a lieu dans les 10 semaines précédant l'examen du Budget Primitif pour les communes adoptant la nomenclature M.57.

Au cours du débat budgétaire, il est présenté à l'assemblée délibérante un rapport sur :

- Les orientations budgétaires envisagées qui portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement (des éléments prospectifs pour 2026 doivent obligatoirement apparaître) ;
- Les engagements pluriannuels ;
- La structure de la dette.

Les objectifs de ce rapport sont multiples :

- Permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations stratégiques de l'action municipale qui correspondent aux priorités affichées dans le budget primitif ;
- Informer sur la situation financière de la ville ;
- Faire part des perspectives tant en terme de fonctionnement que d'investissement pour le budget 2026.

Pour toutes les communes de plus de 3500 habitants, le rapport d'orientation budgétaire doit contenir les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'EPCI à fiscalité propre dont elle est membre.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le cas échéant les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette.



II/ CONTEXTE NATIONAL

II – CONTEXTE NATIONAL

Il est important de rappeler le contexte dans lequel va s'inscrire l'exercice budgétaire de l'année 2026. En effet, le contexte national de cette année a été pris en compte pour permettre d'élaborer les partis pris retenus dans la construction budgétaire.

L'année 2025 reste marquée par un contexte géopolitique particulièrement lourd, dont les répercussions économiques sont significatives. Le conflit russo-ukrainien se poursuit et continue d'alimenter l'instabilité énergétique en Europe, notamment en affectant les approvisionnements en gaz naturel. Parallèlement, les tensions au Moyen-Orient se sont intensifiées : les affrontements entre Israël, l'Iran et plusieurs milices régionales ont contribué à une flambée des prix pétroliers estimée à +15 % par le FMI. Cette hausse pourrait générer une inflation mondiale additionnelle de 0,7 point de pourcentage..

Selon la note de conjoncture l'INSEE de décembre 2025, la hausse du PIB est limitée à +0,9 % sur l'ensemble de l'année 2025, après une progression de +1,1 % en 2024. Ce ralentissement s'explique par une activité industrielle toujours atone, des tensions commerciales persistantes, et un recul de la contribution du commerce extérieur à la croissance. L'investissement des entreprises reste pénalisé par un climat de confiance incertain et un coût du crédit encore élevé au premier semestre. La consommation des ménages, modérée, ne suffit pas à compenser ces freins.

Par ailleurs en 2025, l'inflation d'ensemble s'établirait à +1,0 % en moyenne annuelle, après +2,0 % en 2024 et +4,9 % en 2023, soit le plus faible rythme observé depuis 2020.

Toutefois, le déclenchement de la guerre au Moyen Orient en février 2026 a provoqué une flambée des prix des hydrocarbures fragilisant la reprise et relançant les pressions inflationnistes.

Dans sa note de conjoncture du 24 mars 2026, l'Insee indique que la hausse des prix du gaz et de ceux du pétrole, qui tutoient les 100 dollars contre un peu plus de 60 dollars fin 2025, propulseraient l'inflation au-delà de 3 % d'ici juin dans la zone euro comme aux États-Unis et autour de 2 % en France au printemps. Cette brusque remontée de l'inflation ne contaminerait pas encore les autres secteurs au premier semestre, sauf le transport aérien, par le prix du kérosène.

L'insee qui retient l'hypothèse d'un maintien des cours du pétrole autour de 100 dollars jusqu'en juin, estime ainsi que la croissance serait fragilisée, mais résisterait à ce stade. En effet, les enquêtes de conjoncture étaient plutôt encourageantes jusqu'au déclenchement du conflit, ce qui laisse penser qu'à très court terme, la croissance résistera grâce à cet élan de reprise qui était déjà en cours.

Toutefois, l'Insee prévient qu'une intensification du conflit, notamment en cas de destruction des capacités de production d'hydrocarbures des pays du Golfe, conduirait à une hausse encore plus marquée des prix, avec des effets plus graves sur l'économie.

Le marché de l'emploi régional :

Selon l'INSEE dans sa note de conjoncture de mars 2026, le nombre d'emplois salariés a légèrement diminué en 2025 (-0,2%) : l'emploi salarié a reculé dans le secteur privé (-60 000 emplois) et a continué d'augmenter dans la fonction publique (+14 000 emplois après +23 000).

L'emploi en alternance (apprentissage, contrat de professionnalisation), qui avait nettement contribué à la hausse de l'emploi total ces dernières années (pour environ un tiers entre fin 2019 et fin 2022), s'est replié au second semestre 2025, dans un contexte de baisse de l'aide à l'embauche des apprentis mise en œuvre à partir de février 2025. Ainsi, sur l'ensemble de l'année 2025, 44 000 postes d'alternants ont été supprimés, expliquant les trois quarts de la baisse de l'emploi salarié privé.

Au 4^e trimestre 2025, le taux de chômage dans la région Hauts-de-France s'élève à 9,5 % de la population active, en hausse de 0,2 point par rapport au trimestre précédent. À la même période, celui de la France hors Mayotte progresse dans la même proportion pour atteindre 7,5 %. Le taux de chômage dans la région Hauts-de-France est le plus élevé en France.

Le nombre de demandeurs d'emploi dans la région est à la hausse, avec 538 430 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, au 4^{ème} trimestre 2025, soit +5 % par rapport à 2024 (+ 25 440 personnes). Dans le Département du Nord ce chiffre est également en hausse depuis 1 an (+5,0%).

Les données macroéconomiques :

La loi de finances pour 2026 prévoit de redresser les comptes publics et de ramener le déficit public à 5% du PIB en 2026 après un dérapage à 5,40% en 2025, 6,1% en 2024 et après 5,5% en 2023. Dans cet objectif, il est proposé de réaliser 12 milliards d'euros d'économie sur la dépense publique, de reconduire les taxes exceptionnelles instaurées en 2025 sur les plus ménages les plus aisés et de revoir à la hausse les contributions des plus grandes entreprises.

La loi de finances pour 2026 a été promulguée le 19 février 2026. Elle a été bâtie sur les hypothèses d'une croissance économique de 1% et d'une inflation moyenne de 1,3%. En décembre, la banque Française envisageait pour 2026 une croissance de 1% et d'une inflation à 1,3%. Le plan de programmation de finances publiques 2023-2027 prévoit une croissance estimée à 1,7% en 2026 et 1,8% en 2027.

III/LOI DE FINANCES 2026 – Les grandes lignes intéressant les collectivités locales

L'effort budgétaire réclamé aux collectivités sera de 2 Md€ au lieu des 4,60 Md€ envisagé initialement par le Gouvernement. Toutefois, le gouvernement a introduit un amendement visant à plafonner la cotisation obligatoire versée par les employeurs du CNFPT ponctionnant le budget de ce dernier à 45 Millions d'euros sur le budget 2026.

Le fonds vert destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires, est en baisse par rapport à 2025. Une baisse moins forte que prévu initialement mais qui vient après avoir déjà été divisée par deux en 2025 (passant alors de 2,5 Md€ en 2024 à 1,15 Md€ en 2025).

Dotations, compensation, subvention et péréquation :

Rappel : les lois de finances pour 2021 et 2022 ont modifié le calcul des indicateurs financiers (prise en compte des conséquences des réformes fiscales - suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, réduction des bases des locaux industriels - et de nouvelles ressources pour le calcul du potentiel fiscal, et réduction des recettes prises en compte pour le calcul de l'effort fiscal) ; mais ce nouveau calcul n'intervient depuis 2023 que de façon progressive, via la création de fractions de correction. Ces fractions devaient être prises en compte à hauteur de : 90 % en 2023, 80 % en 2024, 60 % en 2025, 40 % en 2026, 20 % en 2027, avec prise en compte intégrale du nouveau mode de calcul en 2028.

La loi de finances pour 2026 prévoit une stabilisation de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) à périmètre constant.

Minoration de la compensation des locaux industriels : la compensation liée à la réduction de 50 % des valeurs locatives industrielles est réduite de 19,3 %, avec un plafonnement à 2 % des recettes réelles de fonctionnement.

La DCRTP et la FDPTP, issues de la suppression de la taxe professionnelle, servent de variables d'ajustement des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales. En 2026, la DCRTP diminue de 528 M€ dont 318 M€ pour le bloc communal, tandis que la dotation garantie des FDPTP baisse de 50 M€.

L'enveloppe du fonds vert, destiné à soutenir la transition écologique des territoires, est réduite de 1,15Md€ en 2025 à 0,837 Md€ en 2026.

La DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux reste stable. Cependant la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement local) diminue de 200 M€.

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales est reconduit. En 2026, il prévoit un prélèvement de 740 M€ sur les recettes fiscales des collectivités territoriales, dont 250 millions d'euros pour les intercommunalités. Les collectivités sont exonérées.

Fiscalité locale et autres taxes :

La loi de finances 2026 prévoit la suppression du lien entre les taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et ceux de la taxe foncière.

Elle prévoit la fusion des taxes sur les logements vacants (TLV) et de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) en une taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) à compter du 1^{er} janvier 2027.

Depuis la loi de finances pour 2025, les fractions de TVA versées aux EPCI à fiscalité propre, en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) et de la CVAE, sont indexées sur l'évolution de la TVA nationale de l'année N-1. Après une année 2025 marquée par un gel de la dynamique, la situation mensuelle budgétaire au 31 décembre 2025 fait apparaître une hausse de 1,35% de la TVA nette de l'Etat par rapport à 2024, ce qui devrait se traduire par une progression de l'ordre de + 0,5% des fractions de TVA versées aux intercommunalités en 2026 (source AMF).

La loi de finances 2026 confirme l'augmentation graduelle de la taxe sur les activités polluantes (TGAP), supportée par les collectivités pour chaque tonne de déchets traitée jusqu'en 2030.

Fonction publique :

Le décret 2025-86 du 30 janvier 2025 relatif aux taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL prévoit une augmentation du taux de cotisation employeur à effet du 1^{er} janvier 2025 de 3 points par an et ce jusqu'en 2028. Ainsi, au 1^{er} janvier 2025, le taux de cotisation passe de 31,65% à 34,65 %, en 2026 le taux passe de 34,65 % à 37,65 %, en 2027 le taux passe de 37,65% à 40,65 %, et en 2028, le taux passe de 40,65 % à 43,65%. Ces évolutions de taux permettent à l'Etat d'économiser 12 Milliards d'euros.

La loi de finances 2026 prévoit une augmentation de la durée de congés prénatal en cas d'état pathologique. Ainsi, elle modifie l'article L631-3 du Code Général de la Fonction Publique en précisant que le congé maternité pourrait être augmenté de 3 semaines avant la date présumée d'accouchement et sous réserve de fournir un certificat médical.



III/ SITUATION DE LA COLLECTIVITE

I - Situation comptable (au 31/12/2025) (montants arrondis à l'€)

➤ **Section de fonctionnement**

Dépenses : 5 903 299 €
Recettes : 7 070 027 €

Excédent 2025 :	1 166 727 €
Excédent N-1 :	5 961 058 €
Virement à la section d'investissement :	401 561 €
Excédent cumulé :	6 726 224 €

➤ **Section d'investissement**

Dépenses : 6 121 768 €
Recettes : 2 986 691 €

Déficit 2025 :	-	3 135 077 €
Déficit N-1 :	-	401 561 €
Déficit cumulé :	-	3 623 113 €

**EXCEDENT TOTAL
(fonctionnement/investissement) : 3 103 111 €**

➤ **Reste à réaliser pour la section d'investissement :**

Dépenses :	-	549 421 €
Recettes :	+	586 715 €
Total RAR :	+	37 294 €

EXCEDENT TOTAL – RAR / 3 140 405 €

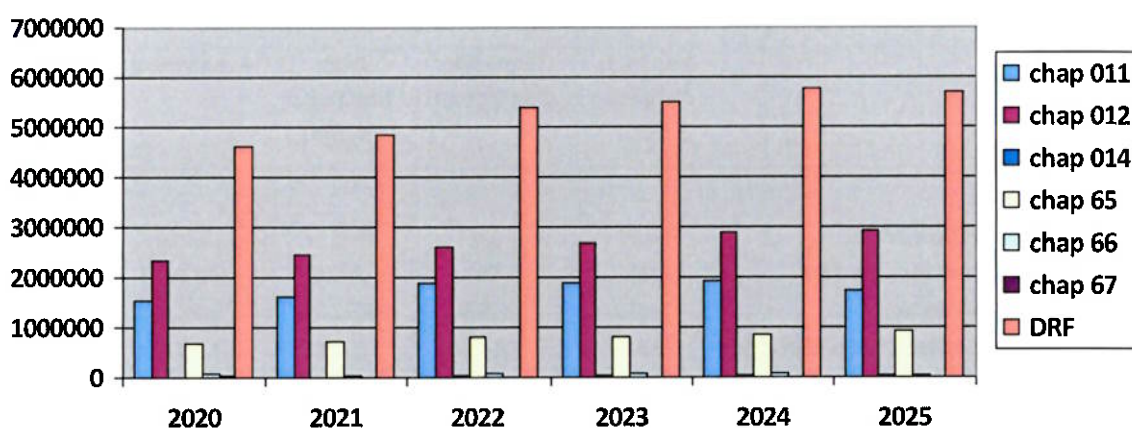


IV/ RETROSPECTIVE 2020-2025

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT – RETROSPECTIVE 2020 -2025

A /Evolution des dépenses réelles (les mouvements réels de la balance générale - montants en €)

Désignations	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution % 2024/2025
011 - Charges à caractère général	1 524 336	1 603 295	1 872 496	1 891 754	1 929 472	1 736 492	-10%
012 - Charges de personnel	2 334 026	2 472 295	2 625 861	2 703 694	2 889 960	2 935 597	+1,6%
014 – Atténuation de produits	2 140	2 567	23 563	21 561	34 752	41 188	+18,5 %
65 – Autres charges de gestion courante	695 556	732 183	811 182	815 391	847 951	920 268	+8,5%
66 – Charges financières	60 807	54 135	67 878	68 008	59 371	50 507	-14,9%
67 - charges exceptionnelles	51 130	4 591	4 210	5 050	7 206	0	----
68 –dotations aux amortissements et provisions			1300	777	0	0	
Total des Dépenses Réelles de Fonctionnement (hors chap. 67 et 68)	4 616 865	4 864 475	5 400 980	5 500 408	5 768 715	5 684 054	-1.5%



Evolution des Subventions aux organismes extérieurs – chapitre 65

No de compte	Libellés	2020	2021	2022	2023	2024	2025
6553	Contributions au SDIS	236 485 €	240 025 €	248 415 €	264 672 €	280 651 €	288 573 €
65561	Contribution aux organismes de regroupement	10 758 €	2 848 €	1 356 €	9 314 €	5 338 €	5 273 €
65748	Subvention aux personnes de droit privées	126 621 €	107 720 €	161 376 €	146 748 €	166 614 €	164 296 €
657362	CCAS	105 000 €	145 000 €	165 000 €	165 000 €	145 000 €	150 000 €
6558	Autres contributions	91 026 €	100 142 €	90 835 €	83 093 €	87 287 €	87 062 €
Total		569 890 €	595 735 €	666 982 €	668 827 €	684 890 €	695 204 €

*Compte 65561 : Rappel : - 130 000 € en 2018 effet du transfert de compétence eau assainissement à la CCFL – Montant répercuté en moins dans l'attribution de compensation

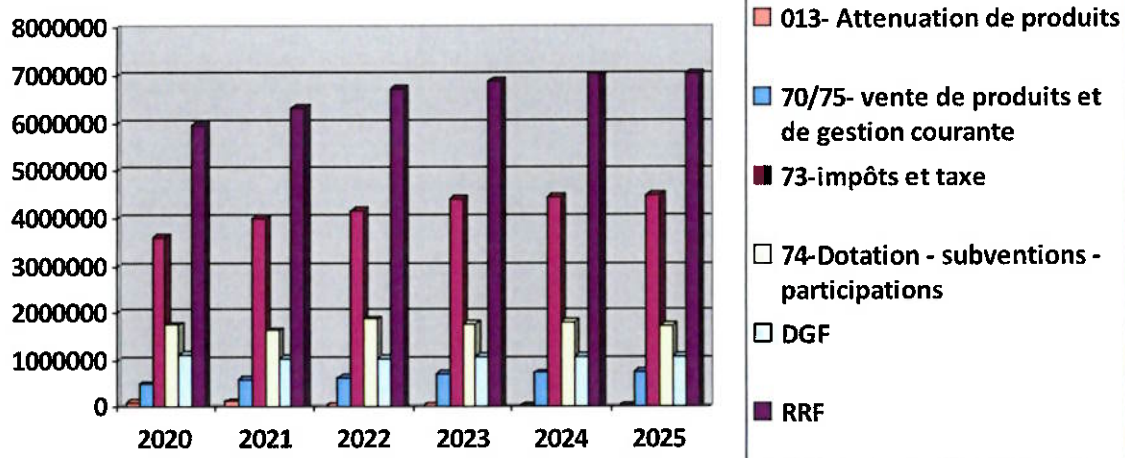
Echantillon de comparaison ville d'Estaires et villes de même strate démographique et de même configuration.

Les moyennes présentées ont été calculées sur la base d'un échantillon présentant les mêmes caractéristiques de la ville d'Estaires (sources de données de la banque postale 2024)

	Année de référence 2024	Evolution 2024/2023	En €/habitants Estaires	Echantillon
Dépenses de gestion en K€	5702	+5%	861 €	1121€
011 – charges à caractère général	1929	+2%	292€	322 €
012- charges de personnel	2890	+6,9%	437 €	641 €
65 – Autres charges de gestion courante	848	+2,7%	128€	131 €

B/ Evolution des recettes réelles de fonctionnement période 2020-2025
(montants en €)

Désignations	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution % 2023/2022
013 - Atténuation de produits	101 133	121 759	40 473	36 133	41 372	44 051	+6,4%
70 - Ventes de produits –prestations de service	254 350	339 460	392 281	438 360	408 328	394 170	-3,5%
75 – Autres produits de gestion courante	240 104	241 294	245 796	265 749	326 307	360 112	+10,3%
73 - Impôts et taxes	3 605 013	3 988 193	4 160 455	4 397 502	4 441 044	4 494 666	+ 1,2%
74 - Dotations – subventions - participations	1 750 566	1 629 356	1 868 289	1 757 050	1 805 155	1 731 082	-4.1%
<i>Dont DGF (DF – DSR – DNP) en K€</i>	<i>1 124 840</i>	<i>1 050 595</i>	<i>1 052 471</i>	<i>1 068 728</i>	<i>1 079 381</i>	<i>1 091 026</i>	+1 %
77 - Autres produits – produits exceptionnels	167 761	132 235	4 673	162 644	14 793	21 354	----
Total des Recettes Réelles de Fonctionnement (hors chap 77)	5 951 166	6 320 062	6 707 293	6 894 794	7 022 206	7 045 960	+0,3%



Echantillon de comparaison (ville Estaires – villes de même configuration) – Source la Banque Postale – année de référence 2024

	Année réf. 2024	Evolution 2024/2023	En €/ habitants Estaires	Echantillon
Recettes de gestion en K€	7022	+1,8%	1061€	1347€
70 – ventes de produits – prestation de service	408	-6,9%	62 €	100 €
73 – impôts et taxes	4441	+1%	671 €	907 €
74 – Dotations et participations	1805	+2,7%	273 €	281 €
75 – Autres produits de gestion courantes	326	+22,8%	49 €	44 €
Autres recettes de gestion	41	+14,5%	6 €	14 €

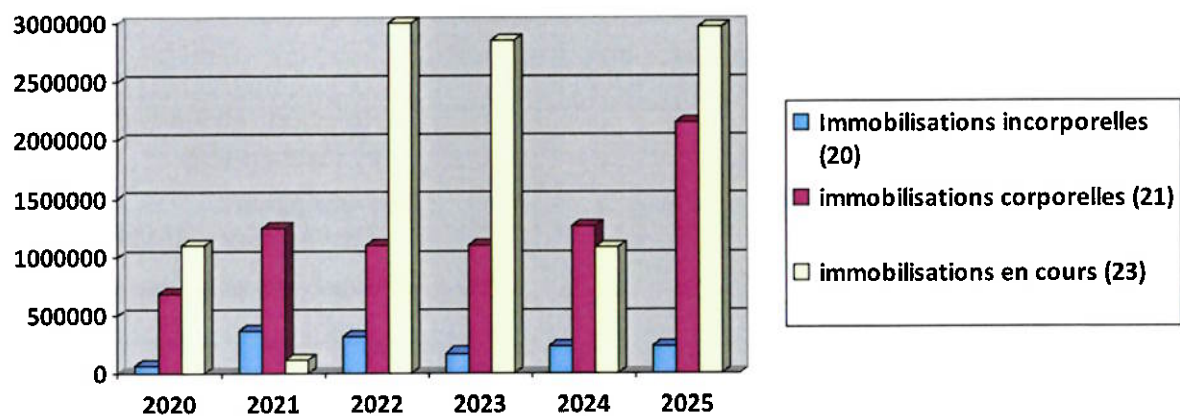
Ratios – Echantillon 2024

	Estaires	Echantillon
Impôts et taxes/Recettes de fonctionnement	63,2 %	67,6%
Contribution directes/Recettes de fonctionnement	36,3%	45,1%

II - SECTION D'INVESTISSEMENT – RETROSPECTIVE 2020 -2025

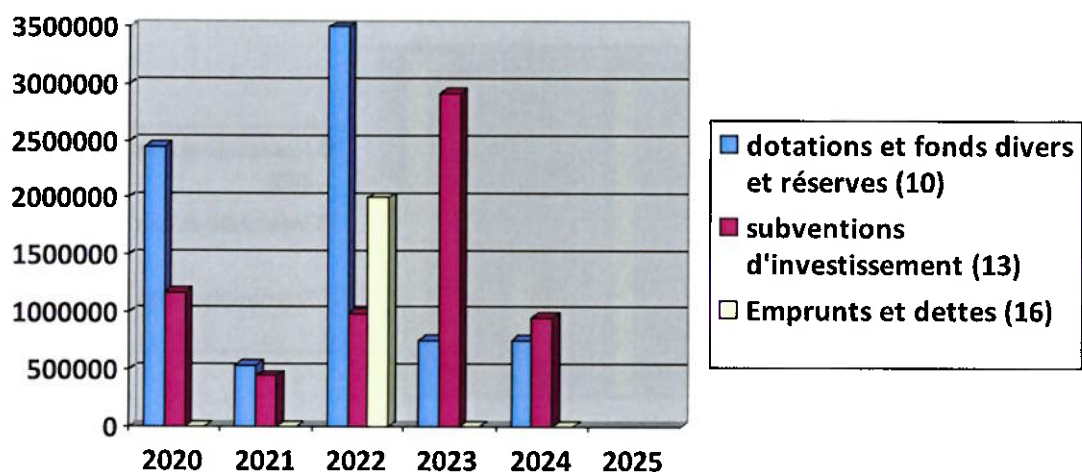
A/ Evolution des dépenses d'investissement

Désignations	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Immobilisations incorporelles (20)	78 145 €	369 145 €	322 665 €	181 350 €	239 080 €	231 455 €
Immobilisations corporelles (21)	685 851 €	1 204 731 €	1 089 546 €	1 100 258 €	1 260 368 €	2 156 388 €
Immobilisations en cours (23)	1 093 000 €	124 551 €	2 992 765 €	2 841 212 €	1 074 440 €	2 954 693 €



B/ Evolution des recettes d'investissement 2020 - 2025

Désignations	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dotations et fonds divers et réserves (10)	2 438 738 €	529 871 €	3 491 850 €	756 453 €	752 881 €	824 649 €
Subventions d'investissement (13)	1 167 141 €	442 937 €	990 294 €	2 918 094 €	957 402 €	1 521 888 €
Emprunts et dettes (16)	0 €	0 €	2 000 000 €	0	0	0 €





V/ FISCALITE DIRECTE LOCALE

I - Evolution de la fiscalité directe locale

Rappel des taux d'imposition avant suppression de la TH avant 2020

Taux de la taxe d'habitation	:	20.68 %
Taux de la taxe sur le foncier bâti	:	17.44 %
Taux de la taxe sur le foncier non-bâti	:	52.02 %

Rappel des Taux d'imposition votés en 2021 - 2025 :

Taux de la taxe sur le foncier bâti :	:	36,73 %
(Ancien taux communal 17,44% + 19,29 % taux départemental transféré)		
Taux de la taxe sur le foncier non-bâti :		52,02 %

Conformément aux engagements pris par la municipalité depuis 2014, renouvelés en 2020 et 2026, le taux communal des 3 taxes locales n'augmentera pas en 2026. Il est rappelé que la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée.

1/ Rappel de la réforme de la fiscalité locale :

La taxe d'habitation sur les résidences principales, effective depuis 2020, a été supprimée pour l'ensemble des contribuables depuis 2023.

L'Etat a prévu une compensation à l'euro près de la perte des recettes issues de la taxe d'habitation.

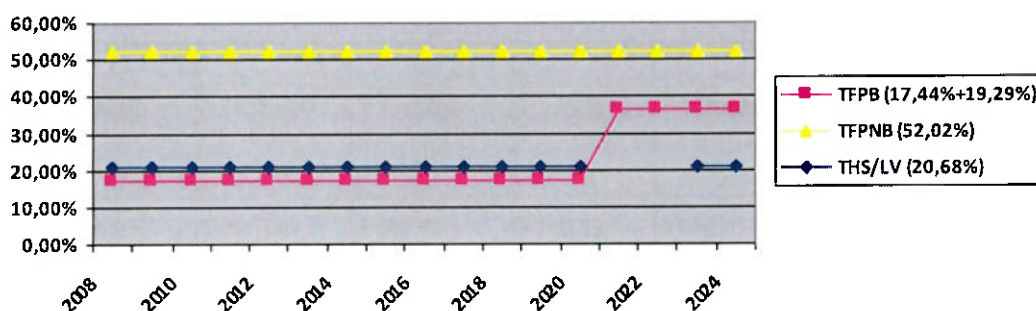
Ainsi, depuis 2021 la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par les départements est transférée aux communes modulées à la hausse ou à la baisse d'un coefficient correcteur pour tenir compte des recettes perçues sur **la base des taux votés en 2017** et sur les **bases fiscales de 2020**.

La compensation étant prévue à l'euro près pour les collectivités, un dispositif d'équilibrage reposant sur un coefficient correcteur est mis en place afin de corriger les écarts de produits générés par ce transfert.

Ce coefficient résulte du rapport entre les produits fiscaux avant et après la réforme. S'il est supérieur à 1, la commune est sous compensée par le transfert de la part départementale de TFPB. S'il est inférieur à 1, la commune est sur-compensée.

La commune d'Estaires étant une commune sous-compensée son coefficient correcteur appliqué en 2026 sera de **1,322806**.

2/ Evolution des taux de la fiscalité directe locale 2008 – 2025

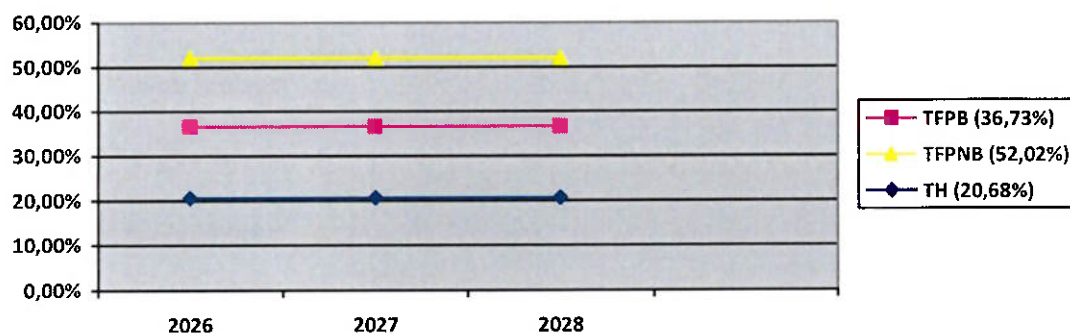


3/ Perspective des taux de la fiscalité directe locale 2026-2028

Depuis 2023, le taux de la taxe d'habitation n'est plus gelé comme les années précédentes. Les communes doivent obligatoirement voter un taux TH pour les résidences secondaires et les logements vacants ainsi que pour les autres locaux meublés non affectés à la résidence principale. Pour 2026, il sera proposé d'appliquer le taux appliqué depuis 2008, soit 20,68%.

La commune d'Estaires n'augmentera pas les taux d'imposition en 2026

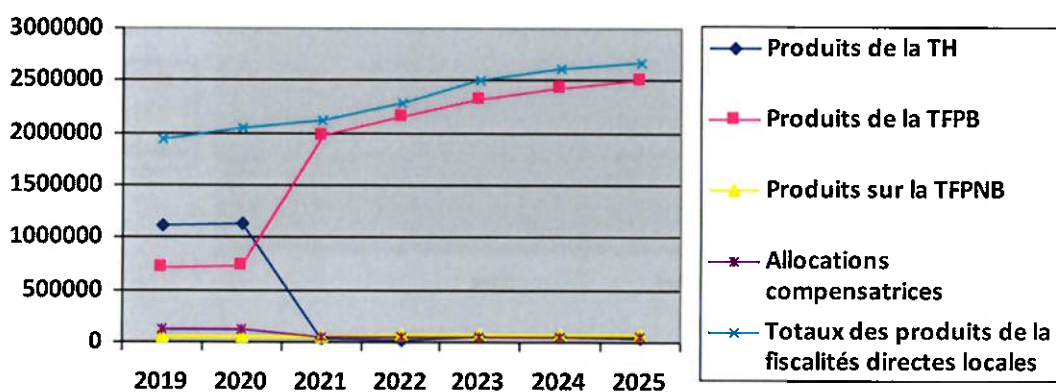
Projection des taux de fiscalité sur le mandat 2026- 2028



4/ Evolution des produits issus la fiscalité directe locale 2019-2025

RECAPITULATIF DES PRODUITS DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE – 2019 -2025							
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produits de la taxe d'habitation	1 110 906 €	1 135 952 €	28 841 €	23 702 €	52 115 €	52 940 €	30 151 €
Dont la THLV	12 201 €	12 194 €	12 468 €	12 406 €	19 384 €	22 214 €	11 808 €
Produits de la taxe Foncière	718 032 €	732 131 €	1 547 372 €	1 627 979 €	1 746 684 €	1 823 029 €	1 883 872 €
Coefficient correcteur			434 854 €	538 452 €	578 113 €	603 268 €	617 587 €
Produits de la taxe Foncière sur les propriétés non bâties	63 052 €	63 829 €	63 843 €	65 745 €	69 347 €	71 900 €	72 308 €
Totaux des produits fiscalité directe locale	1 891 990 €	1 931 912 €	2 074 910 €	2 255 878 €	2 446 259 €	2 551 137 €	2 603 918 €
Allocations compensatrices	120 716 €	121 923 €	48 454 €	51 000 €	56 178 €	57 986 €	59 817 €

Evolution des produits issus la fiscalité directe locale 2019-2025



5/ Projection des produits issus la fiscalité directe locale 2026-2028

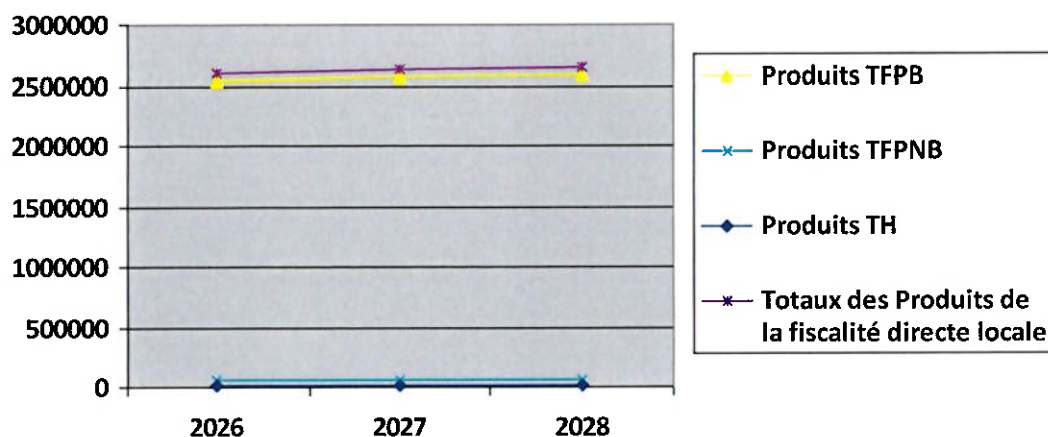
	2026	2027	2028
THLV + TH autres que les logements vacants	23 079 €	23 300 €	23 500 €
Produits de la TFPB	1 908 491 €	1 927 500 €	1 946 800 €
Coefficient correcteur	631 325 €	637 600 €	644 000 €
Total produits Taxe Foncière	2 539 816 €	2 565 100 €	2 590 800 €
Produits de la taxe Foncière sur les propriétés non bâties	64 505 €	65 100 €	65 800 €
Totaux des produits fiscalité directe locale	2 604 321 €	2 630 200 €	2 656 600 €
Allocations compensatrices Foncier bâti	54 882 €	50 000 €	50 000 €

NB /Application de la révision des bases TFPB en fonction de l'évolution de l'indice à la consommation harmonisée sur la base de 2026 : 0,8% puis 2027 et 2028 indice référence 1 %.

Depuis 2021, les communes bénéficient des allocations compensatrices de la TFPB perçues par le département.

Valeurs locatives des locaux professionnels, établissements industriels : Depuis 2021, les taux d'intérêt applicables auxdites valeurs sont divisés par deux les ramenant de 8% à 4%, net. Les produits industriels de la commune sont donc divisés par 2. La loi de finances pour 2026 prévoit que la compensation de l'exonération de 50% des produits des valeurs locatives des locaux industriels seront compensés à hauteur de 20% au lieu de 50%.

Projection des produits issus la fiscalité directe locale 2026-2028





VI/ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 - 2028

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A/ Evolution des dépenses de fonctionnement 2026-2028

La volonté de l'équipe municipale est de poursuivre ses projets et de gérer les services municipaux proposés aux Estairois dans le cadre d'une gestion budgétaire saine, ambitieuse et rigoureuse.

Comme chaque année, un budget par service est proposé et sera validé afin de maîtriser et d'optimiser les dépenses dans les chapitres de charges à caractère général, de gestion courante et de personnel. Les services se décomposent de la façon suivante : Services techniques / Enfance – Jeunesse – Education - Culture/ Ressources humaines / Affaires Générales. Un contrôle de gestion est réalisé tous les deux mois, afin de contrôler les budgets des services et le niveau des dépenses.

L'inflation des prix à la consommation et des dépenses d'énergie a fortement impacté le budget en 2022 et 2023 – 2024 sur le chapitre 011. Toutefois, par une gestion raisonnée, la commune a réussi à contenir l'ensemble de ses dépenses de fonctionnement à – 1,5% en 2025. Elle a réalisé des économies sur ses dépenses à caractère général – 10% et a su contenir les dépenses du personnel (+1,5%), malgré l'augmentation des cotisations CNRACL.

La collectivité devra encore faire face à l'augmentation massive jamais connue des prix de l'énergie et notamment sur le gaz. Pour 2026, la commune poursuivra ses actions de rénovation de son patrimoine afin de permettre une réduction des dépenses énergétiques.

L'ambition de la municipalité pour le mandat est d'avoir une ville au plus proche de ses citoyens, attractive et vivante.

Pour ce faire, elle souhaite renforcer la participation citoyenne par la mise en place de budget participatif, café citoyen, réunion de quartiers.

Pour 2026, la commune s'engagera dans le développement et le renforcement des services publics par le développement des services culturels et notamment la domotisation de la bibliothèque par le déploiement de bornes de retrait en lien avec la CCFL.

Une réflexion sera portée sur la création d'une école de théâtre, le déploiement d'un programme culturel annuel. La Municipalité souhaite également mettre en place un dispositif « pass'asso » permettant aux administrés d'accéder aux associations par le biais d'une participation financière de la commune. Elle souhaite également financer le PSC1 pour tous les jeunes estairois âgés de 16 ans et l'apprentissage de la natation dans le cadre du dispositif « tous nageurs à 10 ans ».

La Municipalité poursuivra son soutien aux commerces locaux en redéployant l'enveloppe restante d'indemnisation aux commerçants par la mise en place d'un nouveau dispositif de soutien aux commerçants Estairois.

La commune envisage pour l'année 2026 de contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement et de maintenir ses équilibres financiers tout en développant de nouvelles actions. Il conviendra de poursuivre une gestion rigoureuse et responsable.

La prévision budgétaire a été établie en tenant compte, dans le respect des principes de prudence et de sincérité :

- Les conséquences budgétaires des mesures législatives et réglementaires annoncées dans la loi de finances pour 2026
- Des dépenses consécutives à la création de nouveaux équipements ou services ;
- Des choix réalisés dans le cadre de la gestion des ressources humaines issue de la « politique RH », propre à notre collectivité.
- Des dépenses nouvelles incompressibles par rapport au budget 2025 soit une nouvelle hausse de 3 points de la cotisation CNRACL.

Pour les exercices suivants, il est prévu de maintenir l'évolution totale des dépenses de fonctionnement entre + 1,5% et + 2%. Cette maîtrise des dépenses nécessitera une gestion rigoureuse.

Evolution des dépenses à caractère général – chapitre 011:

Pour 2026, la collectivité prévoit une légère diminution des charges à caractère général par rapport aux prévisions budgétaires 2025. Les prévisions 2026 tiennent compte de l'inflation des prix à la consommation prévue pour 2026 et de l'évolution des prix des énergies, de l'électricité et de gaz, des renouvellements de contrats avec les différents prestataires.

La commune adhère au groupement de commandes du TEF (Territoire Energie Flandre) pour la fourniture de l'électricité. Le contrat est conclu avec octopus au 1^{er} janvier 2025. Les tarifs de l'électricité devraient augmenter de 15 %.

Le contrat de gaz conclut avec Dalkia prévoit une revalorisation du prix de gaz en fonction du marché PEG. Le prix du MWh de gaz en France sur le marché PEG est de 30,62 € / MWh pour le contrat mars 2026 et prévoit une augmentation sur le long terme.

De même, le budget devra prévoir les évolutions des dépenses liées aux augmentations des contrats de prestation de services :

- Maintien des coûts de la restauration collective liée à l'évolution du coût du repas annuel et de la diminution de la fréquentation de la restauration scolaire.
- Evolution des dépenses de maintenance :
 - Maintenance informatique liée à la modernisation de l'administration numérique et à la mise à jour des logiciels métiers, office 365, renforcement de la sécurité informatique ;
 - Maintenance de la vidéo protection ;
- Evolution des dépenses de télécommunications liées à l'installation de la fibre dans les bâtiments communaux ;
- Renouvellement des contrats d'assurance (dommages aux biens, responsabilité civile, flotte automobile au 1^{er} janvier 2025. Le budget tiendra compte des évolutions tarifaires.

- Intégration des dépenses liées à l'externalisation ;
 - L'externalisation du service informatique coût 8 000 € /an-
 - Poursuite de l'externalisation des prestations de nettoyage : école Pergaud et école prévert – 40000 €/an
 - Poursuite de l'externalisation des prestations d'entretien des terrains (tontes) – groupement commandes CCFL : 50 000 €
- Evolution des dépenses « fêtes et cérémonies » : La collectivité prévoit le maintien des manifestations « Estiv'ânes », fête du patrimoine, festivités de la pentecôte, marché de Noël, semaine européenne, activités culturelles et sportives des aînés, et développer un programme culturel varié et attractif...
- Intégration du remboursement du crédit-bail gendarmerie de 212 000/an.
- Le budget prévoit également les nouvelles dépenses liées à la création du dispositif pass'asso, l'apprentissage de la natation pour tous les enfants âgés de 10 ans, le financement du PSC1 pour tous les adolescents âgés de 16 ans.
- **Prise en compte de l'évolution des charges courantes soit environ 2% en 2027 et 2028. Pour 2026 la commune souhaite contenir le niveau des dépenses et prévoit une diminution des dépenses.**

Evolution des charges du personnel : chapitre 012 :

Pour 2026 la commune prévoit de nouvelles dépenses incompressibles et une hausse de la masse salariale de 100 000 € par rapport aux prévisions budgétaires 2025, qui comprend :

- La revalorisation du SMIC à 1,18 % au 1^{er} janvier 2026.
- La revalorisation des agents de la catégories C suite à l'évolution du SMIC
- Le GVT (Glissement – Vieillesse – Technicité) : 2%
- L'augmentation progressive de 12 points des cotisations CNRACL entre 2025 et 2028 : Coût pour la collectivité 190 000 € répartie sur les 4 années (soit + 40 000 €/2025 – + 44 000 €/2026 + 50 000 € / 2027 + 55 000 € /2028)
- Les avancements de grade et promotion interne.
- La réduction de contrats PEC. Des solutions alternatives sont mises en œuvre par le recours à l'apprentissage – reconduction des contrats d'apprentissage (8 contrats d'apprentissage)
- La pérennisation de certains agents contractuels soit 4 agents : + 25 000 €/an
- Prise en compte des remplacements de congés maternité : + 20 000 €
- Prise en compte des 2 départs de la collectivité : 2 départs par voie de mutation (les 2 agents seront remplacés).

Le parti pris pour l'évolution de la masse salariale sur les années 2026 à 2028 : + 3 % d'évolution sur les charges de personnel qui correspond au GVT auxquels s'ajoutent chaque année les évolutions des points cotisations CNRACL.

Evolution des charges de gestion courante – chapitre 65

- Prise en compte de la participation communale au CCAS : 165 000 €
- Prise en considération de la revalorisation réglementaire des indemnités des élus de 6%
- Augmentation de la contribution du SDIS : + 3 400 € en 2026 (+16 000 € en 2024, + 8 000 € en 2025)
- Augmentation des contributions aux autres organismes (école privée...) – prise en compte de la revalorisation du forfait scolaire des écoles privées sous contrat d'association en lien avec les effectifs.
- Maintien des subventions annuelles pour les associations ;
- Maintien ou revalorisation des subventions aux associations afin de promouvoir le sport de haut niveau féminin avec des objectifs à atteindre passage du club de basket au niveau national 1
- Budgétisation des dépenses liées à la création du dispositif pass 'asso

Evolution des atténuations de produits – chapitre 014

- Prise en charge du FPIC par la CCFL (-110 000 €) en 2026. Dans le cadre du renouvellement du conseil communautaire la prise en charge du FPIC n'est pas actée pour les années à venir.
- Prise en compte des pénalités loi SRU pour 2026 ;
- Prise en compte des dégrèvements jeunes agriculteurs et dégrèvements de la taxe habitation sur les logements vacants ;

Evolution du chapitre 66

Il est pris en compte les charges financières inhérentes aux différents emprunts souscrits et en cours.

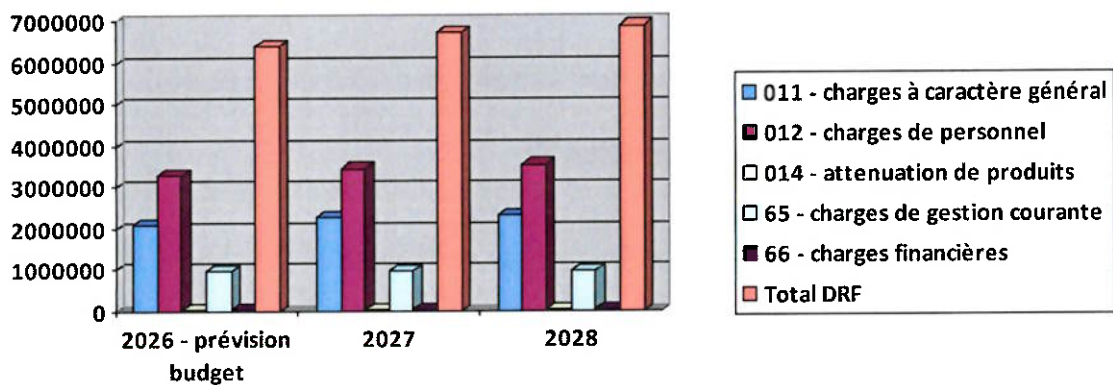
Mutualisation avec la Communauté de Communes Flandre Lys

- Adhésion au groupement de commandes ;
- Adhésion aux services mutualisés urbanisme ;
- Mise en réseau des bibliothèques (l'esperluette) ;
- Prise en charge de la contribution au FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal – 110 000 € pour Estaires) ;
- Transfert de compétences GEMAPI – Eau potable et assainissement ;
- Transfert de compétences de la voirie (chaussée uniquement) ;

B/Evolution des dépenses réelles (les mouvements réels de la balance générale)

Désignations	2026 Prévision budget	2027	2028
011 - Charges à caractère général	2 085 400 €	2 257 000 €	2 300 000 €
012 - Charges de personnel	3 200 000 €	3 300 000 €	3 400 000 €
014 – Atténuation de produits	40 000 €	40 000 €	40 000 €
65 - charges de gestion courante	952 400 €	960 000 €	970 000 €
66 - charges financières (hors ICNE)	43 000 €	33 000 €	25 000 €
Total des DRF	6 320 800 €	6 640 000 €	6 785 000 €

Projection des dépenses réelles de fonctionnement 2026 - 2028



C/Evolution des recettes réelles de fonctionnement 2026 -2028 :

La collectivité doit faire face à une évolution des recettes beaucoup moins importante que l'évolution des dépenses. Les tendances des recettes de fonctionnement sont à la baisse.

Sur la période 2024 à 2025 les recettes de fonctionnement ont évolué de 0,11% contre une diminution de - 0,27% sur la période entre 2023/2024 contrairement aux dépenses de fonctionnement qui ont évolué de 3,24% (période 23/2025) malgré les efforts réalisés pour contenir les dépenses. L'effet ciseau se confirme et s'intensifiera dans les années à venir.

La suppression de certaines dotations (DCRTP et FDTP) ainsi que la baisse de la DGF aggravent la situation financière de la collectivité. Les projections annoncées par le gouvernement pour atteindre les objectifs fixés par l'Europe pour réduire le déficit public vont impacter davantage les recettes de la commune d'Estaires.

Les principales ressources de la commune d'Estaires sont celles qui proviennent de la fiscalité.

Le parti pris pour les années 2026-2027 est une diminution des recettes puis une reprise timide de l'évolution des recettes en 2028.

On constate depuis le dernier trimestre 2024 une baisse de fréquentation des services aux familles. Cette baisse de fréquentation s'explique par la baisse de la natalité en général, des fermetures d'une classe en septembre 2025 (école maternelle) et d'une classe en septembre 2026 (école primaire).

Evolution des atténuations de charges (remboursement sur rémunération du personnel) - chapitre 013

- Prise en compte des remboursements assurance « risques statutaires » 2026 à 2028.
- Prise en compte des évolutions des congés de maternité (1 agent) ;

Evolution des ventes de produits – chapitre 70

La collectivité prévoit une évolution des recettes du chapitre 70 de 2 % / an (2026 à 2028) par rapport aux prévisions budgétaires 2025.

Toutefois, la commune tient compte de la baisse de fréquentation des services aux familles et également :

- De la révision des tarifs, selon l'inflation, pour l'accès aux activités périscolaires, restauration scolaire, école de musique...;
- Du maintien des produits des services du multi accueil ;
- Du maintien des droits de place cimetière ;

Evolution des dotations – subventions et participation – chapitre 74

Diminution de la dotation forfaitaire en fonction de la baisse de la population et prise en compte de l'écrêtement. Il est prévu une stagnation de la DGF.

- Maintien de la DSR – Dotation de Solidarité Rurale et de la DNP (Dotation Nationale de Péréquation) ; Quid de la modification, suite à la suppression de la taxe d'habitation, des indicateurs de l'effort fiscal et du potentiel financiers servant de base au calcul des dotations ;

- Recettes liées à la récupération du FCTVA entretien voirie (trottoirs) et bâtiment (loi de finances) ;
- Suppression en 2026 de la DC RTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) et FDTP (Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle) – 70 000 € en 2026 (en 2025 la commune avait perdu – 60 000 €);
- Evolution de la participation de la CAF – prestation de services des activités périscolaires, ACM, accueils jeunes et multi-accueil et prise en compte des activités plan mercredi. La CAF s’engage à maintenir ses prestations sur la base de la précédente CTG dans le cadre de la nouvelle contractualisation de la nouvelle Convention Territoriale Globale. La CAF prévoit de bonifier de 10 % la part du bonus et territoire.
- Prise en compte de la participation de l'Etat au financement des contrats PEC (prise en charge par l'Etat des contrats PEC à hauteur de 35 %) – forte diminution de l’enveloppe des nouveaux contrats PEC pour 2026 ;
- Dotation pour les titres sécurisés : 9 000 €/an
- Dotation pour la création du service public de la petite enfance : 23 000 €

Evolution des impôts et taxes - chapitre 73

- Evolution des bases fiscales prévue par la loi de finances pour 2026 : +0,8 % sur les 3 taxes (TFPB – TFPNB – TH). La collectivité s’engage à maintenir les taux d’imposition. Prise en compte des nouvelles constructions et évolution des produits de 1 % /an (2027 - 2028) ;
- Diminution de l’Attribution de compensation CCFL liée au transfert de compétence Assainissement (-130 000 €) ;
- Prise en compte de la DSC allouée par la CCFL (452 000 €) pour 2026 – 2027 - 2028 ;

Le contexte actuel du marché immobilier entraîne des conséquences directes sur les droits de mutation. La collectivité souhaite rester prudente et prend le parti de maintenir la recette.

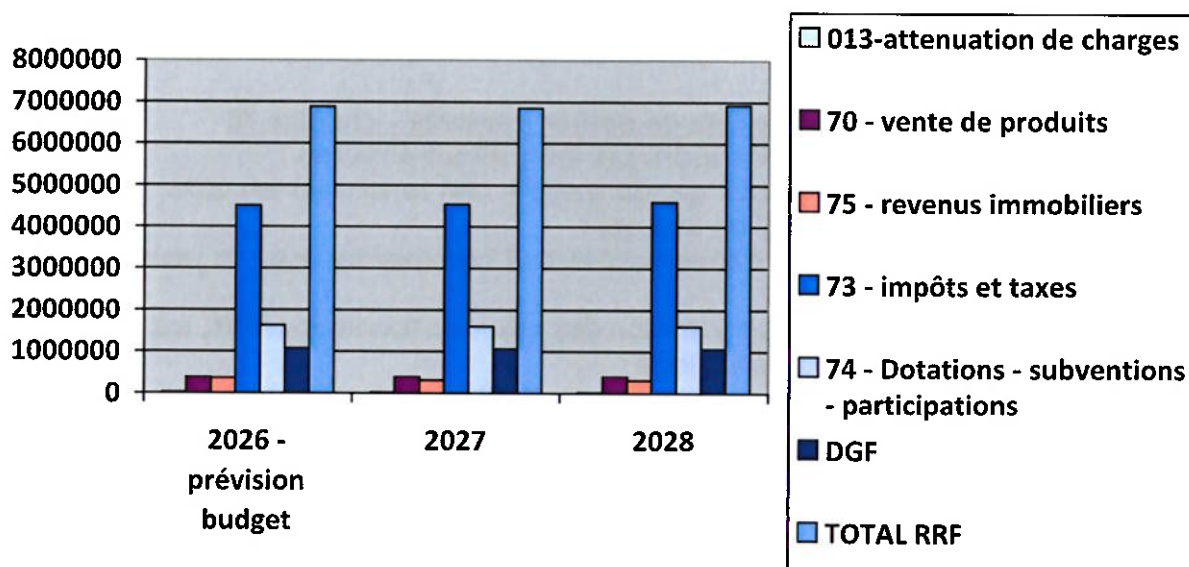
Evolution des autres produits de gestion courante - chapitre 75

- Occupation des salles de sports par les collèges et lycées ;
- Maintien du loyer du bail gendarmerie – bail renouvelé en 2026. La collectivité négocie une revalorisation du loyer ;
- Actualisation du loyer concernant le bail commercial avec la poste en fonction des indices INSEE ;
- Bail de location en cours – révision des loyers en fonction de l'IRL soit :
 - Maison 23 rue du Collège ;
 - Location de 11 garages rue du Collège et 5 garages Résidence Louise de Marillac ;
 - Location du Presbytère ;
 - Remboursement des assurances intégré au chapitre 75 dans le cadre de la M57 (70 000 € = reste à percevoir des assurances pour les dommages consécutifs à la sécheresse au 23 B rue du Collège)

D/Evolution des recettes réelles de fonctionnement 2026 -2028

Désignations	2026 Prévision budget	2027	2028
013- atténuation de charges	20 000 €	20 000 €	20 000 €
70 - Ventes de produits – prestations de service	379 500 €	388 000 €	395 000 €
75 – autres produits de gestion courante	361 000 €	310 000 €	310 000 €
73 - Impôts et taxes	4 504 000 €	4 534 000 €	4 600 000 €
74 - Dotations – subventions - participations	1 622 000 €	1 600 000 €	1 600 000 €
<i>Dont DGF (Dotation forfaitaire - DSR – DNP)</i>	1 069 000 €	1 065 000 €	1 065 000 €
Total des RRF	6 886 500 €	6 852 000 €	6 925 000 €

Evolution des recettes réelles de fonctionnement 2026 -2028



D/ CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Evolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement – Evolution de l'épargne brute et de l'épargne nette 2019- 2025

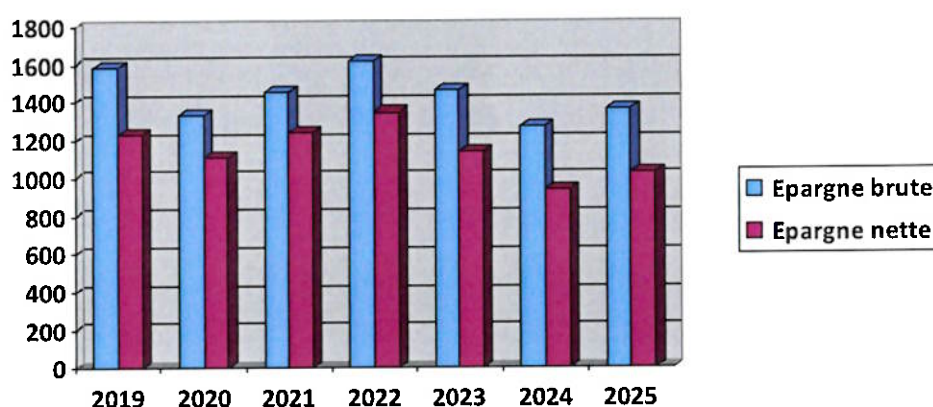
Les épargnes brute et nette permettent de déterminer la santé financière de la collectivité et sa capacité à se désendetter.

L'épargne brute est basée sur l'excédent des recettes réelles de fonctionnement, déduction faite des dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne nette : c'est l'épargne brute déduction faite du remboursement du capital de la dette.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne brute (RRF - DRF)	1570 k€	1334 k€	1455 k€	1374 k€	1462 k€	1269 k€	1361 k€
Ratios épargne brute (EB/RRF)	25,20%	22,41%	23,02%	20,67%	21,21 %	18,04 %	19,32 %
Epargne nette (EB - Capital de la dette)	1215 k€	1108 k€	1239k€	1036k€	1136 k€	938 k€	1025 k€
Ratios d'épargne nette	19,5%	18,61 %	19,60 %	15,58%	16,48 %	13,33 %	14,54 %

Evolution de l'épargne brute/nette



Epargnes brute et nette - Ratios : échantillon de comparaison - année de référence 2024 – source la banque postale

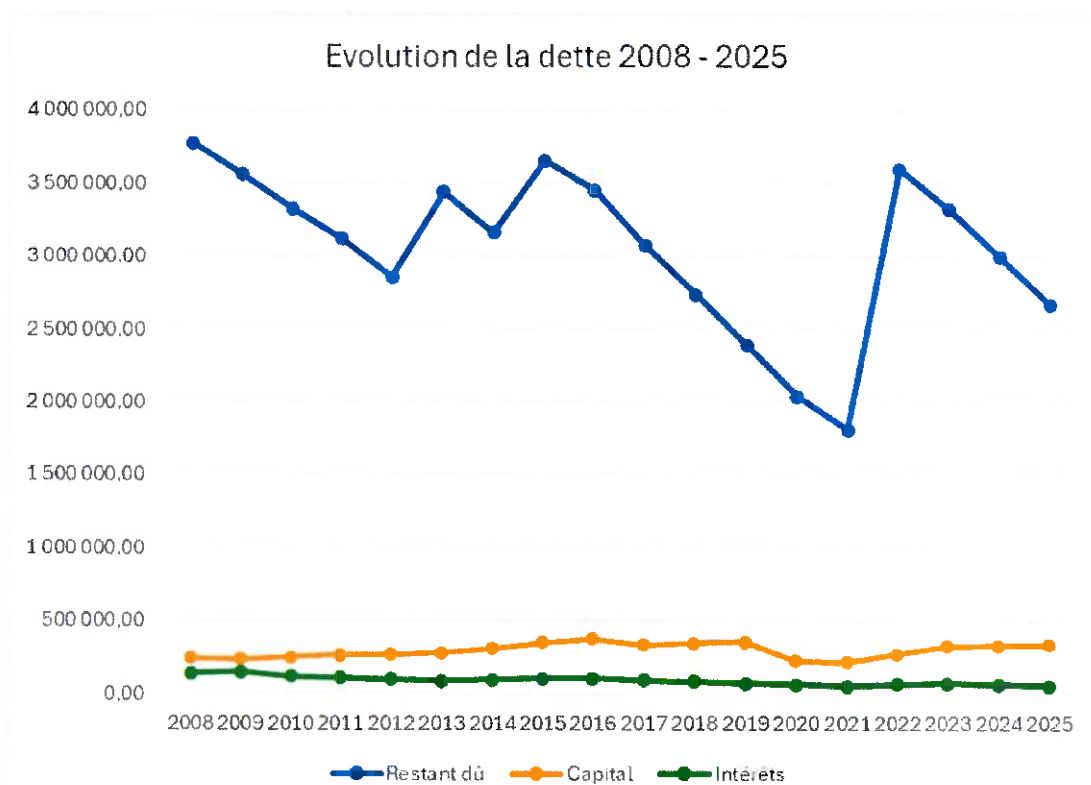
	Estaires	Echantillon
Epargne brute en €/habitant (<i>hors cession</i>)	191	210
Remboursement du capital courant en € / habitant	50	83
Epargne nette en €/habitant (<i>hors cession</i>)	141	127
Taux d'épargne brute	18%	15,6%
Taux d'épargne nette	13.3%	9,5%



VII/ETAT ET GESTION DE LA DETTE

1/ Etat de la dette

La Ville est en bonne situation financière. Elle prévoit de se désendetter et n'envisage pas de recourir à l'emprunt en 2026. Elle dispose d'une capacité financière suffisante pour autofinancer le programme pluriannuel d'investissement.



EVOLUTION DE LA DETTE

Période	Restant dû	Capital	Intérêts	Frais	TOTAL
2008	3 771 497,36	242 647,77	138 865,48	0,00	381 513,25
2009	3 558 349,59	232 167,44	144 366,95	0,00	376 534,39
2010	3 326 182,15	248 009,12	114 924,31	0,00	362 933,43
2011	3 119 088,03	263 409,04	108 873,01	0,00	372 282,05
2012	2 855 678,99	269 307,73	101 441,80	0,00	370 749,53
2013	3 441 371,26	279 109,51	88 279,38	1 275,00	368 663,89
2014	3 162 261,75	308 331,63	95 636,60	0,00	403 968,23
2015	3 653 930,12	350 531,37	102 732,37	0,00	453 263,74
2016	3 453 397,75	378 228,44	101 955,73	0,00	480 184,17
2017	3 075 169,32	336 598,92	90 856,04	0,00	427 454,96
2018	2 738 570,43	345 711,59	81 276,75	0,00	426 988,34
2019	2 392 858,88	355 165,19	71 389,12	0,00	426 554,31
2020	2 037 693,70	226 970,79	61 215,69	0,00	288 186,48
2021	1 810 722,95	215 994,86	54 561,48	0,00	270 556,34
2022	3 594 728,01	270 936,24	63 652,32	0,00	334 588,56
2023	3 323 791,66	326 063,14	68 707,89	0,00	394 771,03
2024	2 997 728,52	331 383,06	60 084,80	0,00	391 467,86
2025	2 666 345,45	336 904,00	51 243,36	0,00	388 147,36

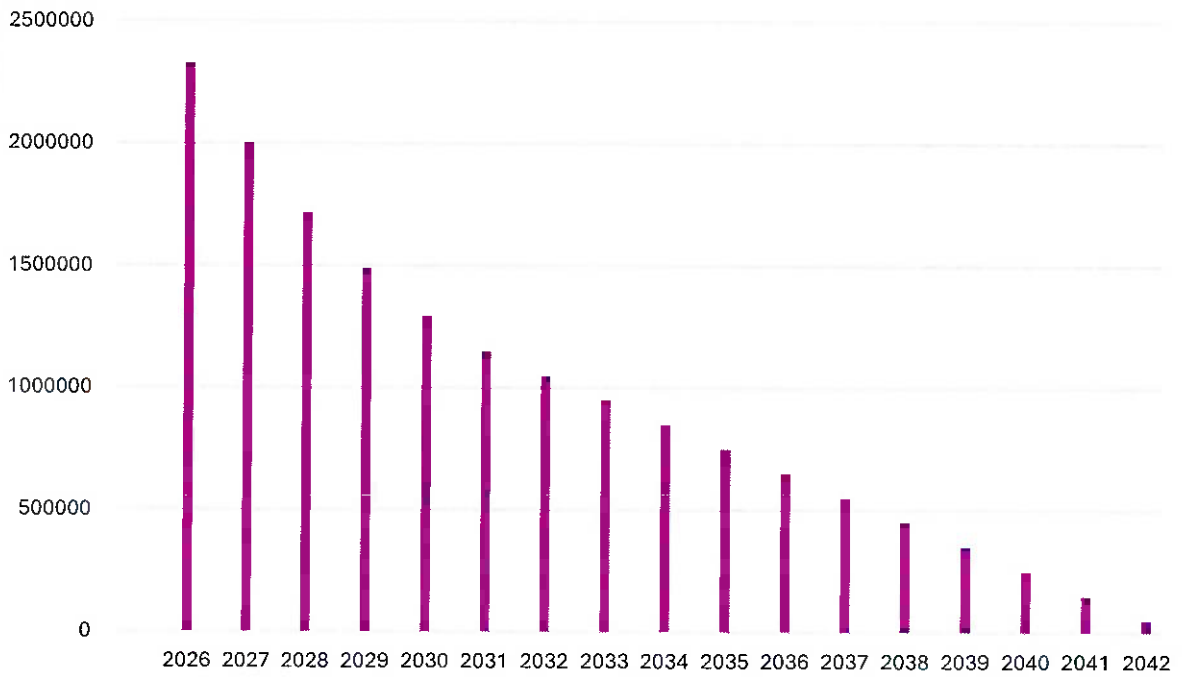
Ratios de désendettement : échantillon de comparaison - année de référence 2024 – source la banque postale

	Estaires	Echantillon
Capacité de désendettement	2,1 ans	3,6 ans
Taux d'endettement	37,9 %	56,4 %
Taux de vieillissement théorique de la dette	12,4%	10,9%
Intérêts/dépenses de fonctionnement	1%	1,7%
Annuité/recettes réelles de fonctionnement	5,6%	7,6%

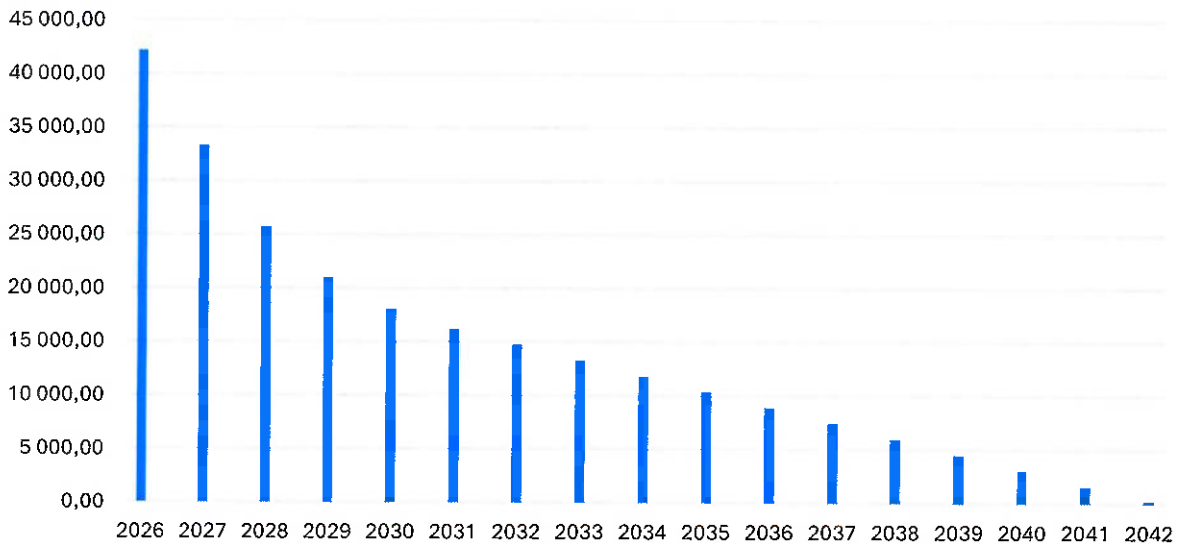
EVOLUTION DE LA DETTE AU 1er JANVIER

Période	Restant dû	Capital	Intérêts	Frais	TOTAL
2026	2 329 441,45	327 634,16	42 187,61	0,00	369 821,77
2027	2 001 807,28	283 582,33	33 389,15	0,00	316 971,48
2028	1 718 224,95	228 185,66	25 754,36	0,00	253 940,02
2029	1 490 039,29	195 052,26	21 014,32	0,00	216 066,58
2030	1 294 987,03	144 987,03	18 083,17	0,00	163 070,20
2031	1 150 000,00	100 000,00	16 242,50	0,00	116 242,50
2032	1 050 000,00	100 000,00	14 782,50	0,00	114 782,50
2033	950 000,00	100 000,00	13 322,50	0,00	113 322,50
2034	850 000,00	100 000,00	11 862,50	0,00	111 862,50
2035	750 000,00	100 000,00	10 402,50	0,00	110 402,50
2036	650 000,00	100 000,00	8 942,50	0,00	108 942,50
2037	550 000,00	100 000,00	7 482,50	0,00	107 482,50
2038	450 000,00	100 000,00	6 022,50	0,00	106 022,50
2039	350 000,00	100 000,00	4 562,50	0,00	104 562,50
2040	250 000,00	100 000,00	3 102,50	0,00	103 102,50
2041	150 000,00	100 000,00	1 642,50	0,00	101 642,50
2042	50 000,00	50 000,00	273,75	0,00	50 273,75

Evolution de la dette 2026 - 2042 (Capital restant dû)



Evolution des intérêts



2/Evolution du taux d'endettement et de sa capacité de désendettement

Il s'agit d'un ratio de solvabilité et de capacité de désendettement, il est exprimé en année.

Afin de gérer les cas considérés comme « limites », la loi prescrit un plafond de capacité de désendettement (dette rapportée à l'épargne brute) :

- 12 ans pour les communes
- 10 ans pour les départements
- 9 ans pour les régions

Ces valeurs ne traduisent pas spécialement des situations de surendettement qui se situent plutôt de 15 ans à 20 ans.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de la dette en k€ au 31/12	2037	1810	3594	3323	2997	2666	2329
Taux d'endettement (encours de la dette/RRF)	33%	30,4%	25,2%	50 %	42,47%	37,88%	33,05%
Capacité de désendettement	1,3 an	1,3 an	1,3 an	2,3 ans	2,2 ans	2,1 ans	1,7 an
Encours de la dette / habitant	310 €	277 €	243 €	504 €	452 €	401 €	349 €
Endettement par habitant /Moyenne nationale des communes de même strate	754 €	804 €	677 €	780 €	1038 €	844 €	

NB /La capacité de désendettement moyenne nationale des communes est de 4,5 ans en 2024



**VIII/PROGRAMME
PLURIANNUEL
D'INVESTISSEMENT**

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2026 – 2027

La Ville d'Estaires se veut une ville attractive et vivante. La Municipalité souhaite engager des investissements axés sur la poursuite de l'amélioration du cadre de vie pour ses habitants, une ville tournée vers la nature et respectueuse de l'environnement. Les investissements projetés seront en faveur des habitants et entreprises d'Estaires afin de renforcer son attractivité et son dynamisme économique, culturel, social, environnemental et sportif. Facteur d'emplois, l'investissement municipal sur le territoire prendra plusieurs formes :

1/ Les investissements pris en charge, « directement », au titre du budget principal de la collectivité. La prospective financière permet de prévoir aux futurs comptes administratifs près de 800 000 €/an, d'excédent, en moyenne sur la période 2026/2027.

2/ Les investissements pris en charge « indirectement » par la Communauté de Communes Flandre Lys, notamment en matière de voirie. Une enveloppe sera consacrée pour les travaux de réfection de voirie et à l'installation des bornes électriques au parking situé rue de Merville. En fonction de l'enveloppe voirie qui sera allouée par la CCFL, la commune demandera la réfection de la rue du Courant et de la rue Delmort.

La commune sera vigilante à la recherche de financements pour la réalisation des projets d'investissement (fonds de concours, DETR, DSIL, REGION, DEPARTEMENT, Agence de l'eau...)

Suite à l'installation du nouveau conseil municipal, la commune souhaite axer pour 2026 les investissements sur l'amélioration et la rénovation de son patrimoine et poursuivre les projets engagés. Elle lancera ensuite les études pour les investissements du projet politique du mandat.

Les résultats de clôture de l'année 2025 permettent d'engager le programme d'investissement ci-après.

Projet d'investissement 2026-2027

1/ Restes à réaliser 2025 :

Reste à réaliser	587 207
<i>MO parking paysagé Ilot de fraîcheur</i>	900
<i>MO Parking paysagé COUPET</i>	728
<i>MO Parking CHD</i>	9 600
<i>MO Parking Skate Park</i>	790
<i>MO - requalification centre-ville</i>	9 894
<i>MO alarme incendie Millenium</i>	10 132
<i>MO salle des sports AOR</i>	9 663
<i>MO Tribune foot</i>	3 600
<i>MO Mise en valeur Hôtel de Ville</i>	11 700
<i>Mise en valeur Hôtel de Ville</i>	244 800
<i>Tribune foot</i>	39 966
<i>Travaux skate parc</i>	33 926
<i>Travaux bâtiments (23 rue du Collège)</i>	14 068
<i>Travaux installations voiries</i>	17 568
<i>Bâtiments culturels et sportifs (chéneau salle Henri Durez)</i>	27 889
<i>Travaux extension du cimetière</i>	1 564
<i>Travaux Aménagement parking coupet</i>	79 088
<i>Travaux Eclairage public</i>	32 334
<i>Travaux réfections trottoirs rues Jules Ferry et Kennedy</i>	11 317
<i>Achat de matériels divers</i>	27 680

2/ Projets d'investissement 2026 - 2027 :

Projets d'investissement 2026 - 2027	2026	2027
AP/CP 2026 Travaux de requalification du centre-ville - phase 1 - Place Foch + avenant MO et avenant travaux	100 000 €	
Travaux d'aménagement du parking au Complexe Henri Durez	380 000 €	
Voirie : réfection des trottoirs : Rue Pasteur, Julien Perche Jules Ferry	120 000 €	
Aménagement d'une médiathèque caméo + MO	40 000 €	500 000 €
Millenium/Pergaud : Installation d'une alarme incendie + SSI	120 000 €	
Eglise : remplacement de 2 menuiseries sacristie	12 000 €	
Complexe Henri Durez – salle 2 : Rénovation totale de la salle 2 + MO + études	60 000 €	500 000 €
Complexe Henri Durez : rénovation de 2 chéneaux	32 000 €	
Complexe Henri Durez : remplacement de 5 issues de secours	42 500 €	
Les Olympiades : réfection de la toiture	28 000 €	
Salle des tulipes : Remplacement des chéneaux	8 000 €	
Univers famille et billards club : remplacement de menuiserie	17 500 €	
Ecole Pergaud : réfection de la toiture	32 000 €	
Ecole P'tits Châtelains : installation d'une nouvelle clôture	11 000 €	
Hôtel de Ville : réfection des toitures arrière	45 000 €	
Travaux d'enfouissement de réseaux remboursement au TEF	96 000 €	
Remplacement d'une passerelle résidence Florence	22 000 €	
Installation d'une clôture parc Watine	20 000 €	
Travaux de voirie et aménagement de voirie divers	15 000 €	
Remplacement du lave-vaisselle au restaurant scolaire	30 000 €	
Acquisition de matériels divers pour les services techniques (outils – tables – chaises...) – service entretien (autolaveuses)	15 000 €	
Acquisition d'un véhicule	18 000 €	
Acquisition de matériels divers informatiques – téléphonies – logiciels – copieurs – contrôle d'accès	20 000 €	
Acquisition de bacs à fleurs et d'orangerie	31 000 €	
Acquisition de matériels divers petite enfance –	4 000 €	
Acquisition de matériels divers	10 000 €	
Acquisition des hangars rue de Lille et de la prairie – (EPF)	200 000 €	
Acquisition des terrains au parc Watine à EPF	55 000 €	
Acquisition RDC du caméo pour futur Médiathèque à FOH en VEFA	200 000 €	220 000 €
TOTAL DES INVESTISSEMENTS 2026 - 2027	3 004 000 €	

Remboursement du capital de la dette 2026 – 2027 :

611 216 €

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT (RAR/projets/dette)

4 202 423 €

RECETTES ATTENDUES ci-après détaillée

1/ Cession du caméo à FOH	420 000 €
2/ Subventions d'investissement attendues	805 862 €
3/ Dotation aux amortissements 2026 -2027	500 000 €
4/ Taxe d'aménagement 2026 - 2027	60 000 €
5/ FCTVA 2026	870 000 €
6/ FCTVA – projets ci-dessus	540 000 €
TOTAL DES RECETTES :	3 195 862 €
7/ Virement à réaliser de la section de fonctionnement :	1 006 561 €

TOTAL RECETTES 2026 /2027 **4 202 423 €**

Recettes attendues							
Cessions du patrimoine							
Vente CAMEO							420 000,00
TOTAL CESSION IMMOBILISATION							420 000,00
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT							
RAR (484 208,13) Travaux Centre ville - tranche 1 Place place foch / ccf / FDC Mandat (2020-03/75 €) Obtenu 837124,75 + 272980,86 € (acompte versé en 2024 (251137,42 €)							221 221,13
RAR Travaux Centre ville - tranche 1 Place place foch / ccf / FDC Tourisme - obtenu 162875,25 + cpt 40 267 € (reçu acompte de 48862,57)							53 159,79
RAR Eclairage public - FDC (2020-03/75 €) à solliciter sur une dépense HT 1000 000 € - obtenue 247000							163 499,60
RAR FONDS VERTS - Eclairage public (306 000 €) - obtenue							104 499,00
aménagement parking coupet - subv DSIL obtenue							93 259,00
Aménagement parking coupet - subv agence de l'eau 63800 € obtenue							63 800,00
Aménagement parking coupet - subv Région obtenue 30/10/2025							15 624,00
skate park + city - subv région obtenue							50 000,00
Skate park + city - subv Département PTS obtenue							40 000,00
travaux énergétique des bâtiments - fonds vert obtenu -							223 277,75
TOTAL SUBVENTIONS A PERCEVOIR EN 2025							805 062,52
TOTAL SUBVENTIONS 2026 - 2027							805 062,52

